

CONSEIL D'ADMINISTRATION Du Centre Communal d'Action Sociale Compte-rendu de la Séance du 17 février 2026

Étaient présents :

M. Philippe AUDEBERT, Président
Mme Claudine THIRANOS, Vice-présidente
Carole BERGER JACOB, Jean DECROIX, Chimina NEGLOKPE, Bernadette VOOGSGERD, Michel BOULESTEIX, Ghislaine CLEMENT, Marie-José DASSONVILLE, Jean-Michel GARROY, Marie-Hélène GOIX.

Étaient absents :

M. Christian TETARD
M. Guy BIGNON.

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur le Président ouvre la séance à 19h00.

Un appel nominatif est effectué par Monsieur le Président.

Monsieur le Président informe les Membres du Conseil d'administration qu'un point supplémentaire est proposé à l'ajout de l'ordre du jour. Il s'agit d'une demande d'aide reçue très récemment de la famille Marcel sollicitant une participation aux frais d'obsèques de leur fils.

Le Conseil d'Administration, après en avoir échangé, approuve l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour, **A L'UNANIMITE**,

Dit que le point supplémentaire sera inscrit en numéro cinq.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 JANVIER 2026

Monsieur le Président rappelle les points traités au cours de la séance du 28 janvier 2026 et demande s'il y a des observations sur le compte-rendu transmis.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 28 janvier 2026 **EST ADOPTE A L'UNANIMITE**.

2. COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025

Dans le cadre de la modernisation de la gestion budgétaire et comptable des collectivités, le Centre Communal d'Action Sociale adopte le Compte Financier Unique (CFU).

Ce nouveau document se substitue au compte administratif et au compte de gestion, en regroupant l'ensemble des informations financières en un seul support. Il vise à améliorer la lisibilité, la transparence et la compréhension de l'exécution budgétaire du CCAS pour l'exercice concerné.

L'approbation du Compte Financier Unique donne lieu à un vote global de la section de fonctionnement et permet de faire le bilan budgétaire de l'exercice 2025.

Le budget primitif et les décisions modificatives constituent des prévisions et des autorisations de dépenses, ainsi que des prévisions de recettes. Le Compte Financier Unique, lui, représente la réalité des dépenses et des recettes réalisées au cours de l'exercice.

Le document présentant l'ensemble des éléments financiers a été envoyé 10 jours avant la réunion du Conseil.

Après examen du document annexé, le Conseil d'Administration est invité à approuver le Compte Financier Unique.

Après l'exposé de Monsieur le Président, il quitte la pièce et c'est Mme Claudine THIRANOS, Vice-Présidente qui préside la séance.

Le Conseil d'Administration, sous la Présidence de Mme Claudine THIRANOS, Vice-Présidente,

APPROUVE le Compte Financier Unique ci-annexé à l'unanimité.

3. AFFECTATIONS DES RESULTATS 2025

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il est proposé d'affecter le résultat excédentaire d'un montant de **14 908,80 €**, en section de fonctionnement au chapitre 002 - résultat de fonctionnement reporté.

Il est rappelé qu'au titre de l'année 2024, le résultat de fonctionnement s'élevait à 15 264.33€.

Le Conseil d'Administration est invité à la suite de l'approbation du Compte Financier Unique à approuver l'affectation des résultats 2025.

Après l'exposé de Monsieur le Président,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**,

CONSTATE que la section de fonctionnement présente un résultat excédentaire de **14 908,80 €**

APPROUVE l'affectation des résultats 2025 au chapitre 002 du Budget Primitif de l'exercice 2026.

4. BUDGET PRIMITIF 2026

Monsieur le Président rappelle que le Budget Primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel du CCAS. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte (ou avant le 30 avril en année de renouvellement du conseil municipal) et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Le Budget Primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'exercice 2026. Il respecte les grands principes budgétaires : sincérité, annualité, universalité, unité, spécialité, équilibre.

Le budget primitif s'équilibre en section de fonctionnement de la manière suivante :

- Section de fonctionnement : 113 700 € (identique au Budget Primitif 2025)

Le Budget Primitif 2026 intègre la reprise du résultat de fonctionnement présenté précédemment au Compte Financier Unique 2025. Le résultat de fonctionnement excédentaire s'élève à 14 908,80€ et sera affecté au chapitre 002, en recette.

Il convient de souligner que le montant global du budget primitif 2026 est identique à celui de l'année 2025.

Ainsi conformément à l'article L. 5217-10-4 du CGCT, les documents afférents ont été envoyés aux Membres du Conseil d'administration 10 jours avant la réunion du conseil.

Le Conseil d'Administration est invité à approuver le budget primitif 2026 qui s'élève à 113 700€.

Après l'exposé de Monsieur le Président,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**,

APPROUVE le budget primitif 2026 ci-annexé.

5. AIDE FINANCIERE EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Président informe les Membres du Conseil d'administration qu'il a reçu récemment une demande de la famille Marcel sollicitant une participation aux frais d'obsèques de leur fils.

La mère du défunt a contacté le CCAS à la suite de la disparition soudaine et tragique de son fils.

Ce dernier vivait en couple. Le couple avait peu de ressources et avait une jeune fille à charge. Le couple n'était pas marié ni pacsé.

Les frais d'obsèques s'élèvent à 5 900€ et sont à la charge des parents.

Il a été proposé à la famille de prendre contact avec les services de la CAF, de la complémentaire santé et de l'assurance maladie du défunt afin d'évaluer les autres aides qui pourraient être sollicitées.

Après examen des ressources des parents et du défunt et dans l'attente que la famille fasse les différentes démarches, il est proposé qu'à titre exceptionnel leur soit attribué une aide exceptionnelle de 300€.

Après l'exposé de Monsieur le Président,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**,

APPROUVE le versement d'une aide exceptionnelle d'un montant de 300€ pour les frais d'obsèques de M. MARCEL.

6. INFORMATIONS DIVERSES

- **Bilan Association Marianne solidarité, Résidence Pissarro :**

Une présentation du bilan 2025 a été réalisé en présence de Mme Delafontaine, responsable habitat chez 1001 vies Habitat.

Pour rappel, Marianne Solidarité se charge de l'animation de l'espace commun situé dans la résidence. On peut noter qu'après un démarrage difficile, il y a une augmentation de la fréquentation significative (+50% de participation). Néanmoins, on constate que ce sont toujours les mêmes participants qui fréquentent l'espace commun.

L'année 2025 a été marquée par le départ de l'animateur. Le nouvel animateur Monsieur Martial Lepère a pris ses fonctions début février.

Marianne Solidarité projette d'organiser un café en pied des immeubles afin de se faire connaître des résidents et plus particulièrement auprès des résidents du numéro 18.

- **Parenthèse bien-être en 5 séances pour comprendre la douleur et la soigner :**

Une animation gratuite organisée avec le PRIF (Prévention retraite Ile de France) sera proposée durant cinq séances de deux heures, du 18 mars au 15 avril à la salle Paulette Arragon.

Les participants doivent s'inscrire et sont fortement encouragés à participer aux cinq séances.

Les premières séances s'effectueront en présence d'une psychologue, les 18, 25 mars et 1^{er} avril, afin de comprendre la douleur. Puis une deuxième session se déroulera les 8 et 15 avril en présence d'une sophrologue.

Les deux intervenantes sont expertes en prévention santé.

Pour ce dernier Conseil du mandat, Monsieur le Président remercie les Membres du Conseil d'administration pour leur assiduité et leur engagement durant ces six années, au bénéfice de nos concitoyens les plus fragiles.

Il souligne le climat exceptionnel et sympathique dans lequel s'est déroulé le Conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 19h40.



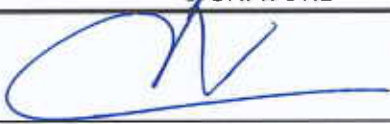
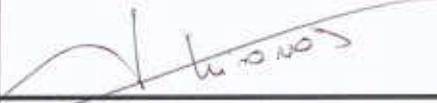



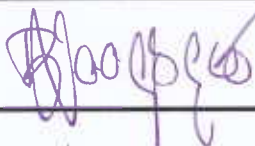


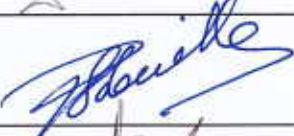
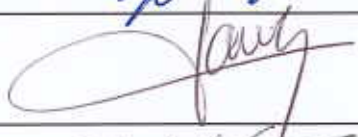
Le Maire,
Président du C.C.A.S.

Philippe AUDEBERT

Département du Val d'Oise

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C C A S de LA FRETTE SUR SEINE

Feuille d'Emargement des Membres du Conseil d'administration
Séance du 17 février 2026

	SIGNATURE
Philippe AUDEBERT	
Claudine THIRANOS	
Carole BERGER-JACOB	
Jean DECROIX	
Chimina NEGLOKPE	
Christian TETARD	Absent - procuration donnée à M. Guy Bignon <i>Absent</i>
Bernadette VOOGSGERD	
Guy BIGNON	<i>Absent</i>
Michel BOULESTEIX	
Ghislaine CLEMENT	
Marie-José DASSONVILLE	
Jean-Michel GARROY	
Marie-Hélène GOIX	